



Fiche PATnorama - Novembre 2019

# PAT DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

**Porteur**

Parc naturel Régional du Lubéron

**Dates d'entretien**

novembre 2019

**Territoire**

Parc naturel Régional du Lubéron

Alpes de Haute Provence (04) et Vaucluse (84) – Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur

77 communes, un peu moins de 178 000 habitants

8 EPCI (dont 2 agglomérations et Pertuis qui fait partie de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence)

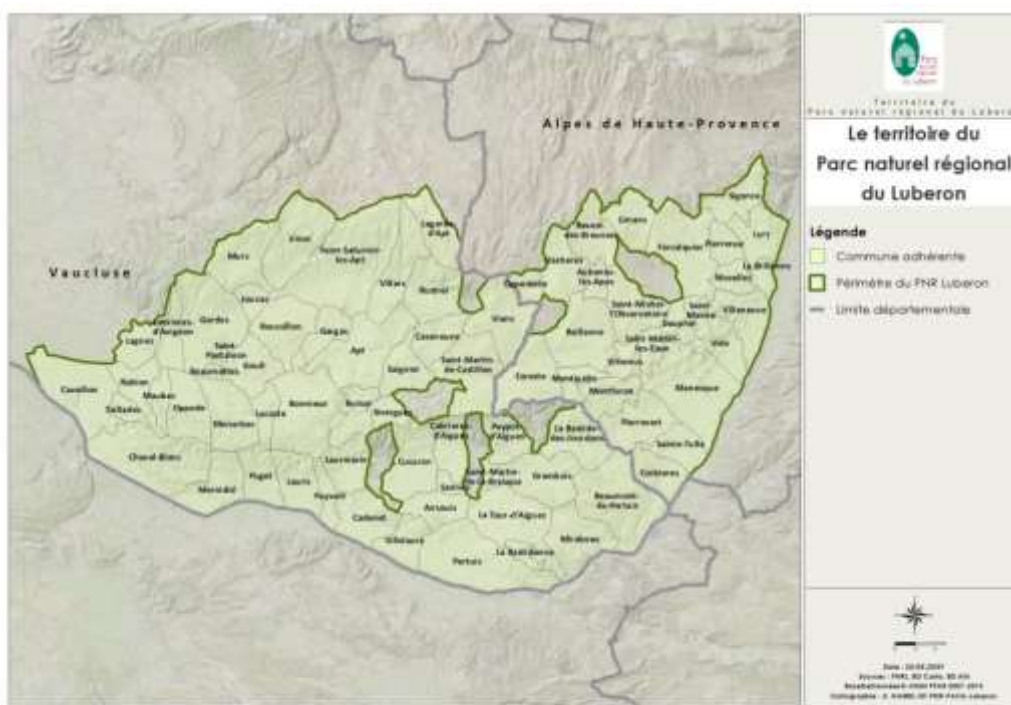
**Contact technique**

Julie Rigaux, Cheffe de projet Plan Alimentaire Territorial

PNR du Lubéron

03 23 98 02 71

[julie.rigaux@parcduluberon.fr](mailto:julie.rigaux@parcduluberon.fr)



Parc naturel régional du Lubéron - 3<sup>e</sup> des PNR PACA - www.pnrpaca.org

(Source : Parc naturel régional du Lubéron 2017)

# TYPOLOGIE

PAT de type Agri-alimentaire de transition

Gouvernance multi champs et multi acteurs

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique<sup>1</sup>) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de « fermée » quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et de « ouverte » lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

## CONTEXTE TERRITORIAL

Territoire classé « Parc naturel régional », le Luberon constitue, à ce titre une unité patrimoniale, socioéconomique et identitaire, ainsi qu'un territoire organisé doté d'instances de gouvernance, reflet des acteurs du territoire (comité syndical, conseil des associations, conseil de développement). Le parc du Luberon s'étend sur 2 départements (Alpes de Haute Provence et Vaucluse), 77 communes, 8 EPCI [dont 2 agglomérations et Pertuis qui fait partie de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence], 5 villes moyennes - Cavailon, Pertuis, Apt, Manosque et Forcalquier, 185 000 ha.

Il est riche d'une agriculture très présente (7% des actifs avec 2000 agriculteurs - RGA2010 - 2<sup>ème</sup> pilier économique après le tourisme), très diversifiée et de qualité (13 AOP/IGP, de produits constitutifs du régime méditerranéen) qui participe à la forte attractivité du territoire.

Depuis sa création (1977) le Parc travaille sur la valorisation de l'agriculture et la préservation des variétés locales. En 1981, le premier marché paysan est créé et à la fin des années 90, il gère un verger conservatoire de 420 variétés anciennes de fruitiers. Il anime des programmes en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement (AB, PAEC, Marque Parc). (Dossier de Réponse à l'appel à projet PNA 2016-2017)

---

<sup>1</sup> Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

# ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT L'ENGAGEMENT DANS LE PAT

Les parcs sont des territoires avec un patrimoine intéressant mais fragile. Ils se dotent d'une charte qui est un projet de territoire. Pour le PNR du Lubéron, il s'agit d'une charte sur quinze ans (2009 – 2024). En 2009, la charte du PNR du Lubéron avait déjà le développement des circuits courts dans l'orientation agriculture, avec l'idée de rapprocher producteurs et consommateurs, les produits aux territoires, etc. Le parc du Luberon a toute une histoire autour du terroir : de magnifiques terroirs, une agriculture très diversifiée et une culture de marché de plein air avec plus de cinquante, presque un par commune.

Le parc avait déjà développé des marchés paysans avec une marque déposée "Marché Paysan". Une association de producteurs s'est créée suite aux discussions de la charte et en lien avec le Parc a mis en place dès 2009 deux magasins de producteurs. En 2009, une opération dite "De la ferme à ta cantine" a été mis en place.

La charte du parc comprend également des orientations portées sur la préservation du foncier agricole, en lien avec les problématiques actuelles telles que le vieillissement de la population agricole et les départs massifs à la retraite. Avec ces problématiques cruciales et les recherches de produits locaux pour les marchés, les magasins, le PNR a lancé un groupe de travail en 2011 avec assez rapidement des communes qui se sont portées candidates pour mettre en place des fermes communales, faire des diagnostics agricoles et fonciers. Et puis en 2014, la problématique des circuits courts a été inscrite dans le cadre d'une des missions fortes du Parc, l'éducation à l'environnement, et notamment les actions pédagogiques auprès des scolaires, avec des prestations, des interventions gratuites en classe sur l'agriculture, l'alimentation, le gaspillage.

En 2011, un état des lieux des dispositifs de circuits courts selon la méthode de Yuna Chiffolleau et la démarche SALT est réalisé. Ce recensement et cet état des lieux permettent construire une base de données sur laquelle s'appuie un site internet lancé la même année, pour recenser toutes les initiatives autour des circuits courts et, en 2012, un livre « Je mange local en Luberon ». Un partenariat avec l'association « Caméra Lucida », qui propose des courts métrages, a permis d'organiser pendant deux ans, une vingtaine de soirées autour d'un court métrage sur l'alimentation et l'agriculture, intitulées : « Regards sur le monde de l'assiette ».

Le Parc a également travaillé pour structurer une filière bio, locale blé tendre avec des variétés paysannes et des pains levain très qualitatifs. Le projet a démarré en 2008, mais en 2014, des essais, un partenariat avec l'INRA, l'ITAB et Agribio ont été lancés et redynamisé la démarche. Les SAT étaient déjà évoqués : ce travail allait plus loin que les circuits courts, il s'agissait d'un nouveau système alimentaire, et il a été question de développer un projet alimentaire territorial.

# L'ELABORATION DU PAT

## LA DEMARCHE

Le PNR a validé le 7 octobre 2016, en commission « valorisation des territoires » son engagement dans un PAT et le dépôt d'une candidature en réponse à l'appel à projets du programme national pour l'alimentation qui était en cours.

Le PNR du Luberon a rapidement organisé une réunion de préparation du projet avec ses partenaires locaux : GR CIVAM PACA, CPIE 04 et 84, Bio de PACA, Trame, Léo Lagrange, ARPE, Au Maquis.

Le 9 novembre 2016, il organise un forum ouvert autour de la question « Et si l'on construisait ensemble notre alimentation de demain ? ». 120 participants issus du territoire, de mondes différents, agriculteurs, citoyens, cuisiniers de restauration collective, animateurs d'associations agricoles, culturelles, sociales, élus, techniciens de collectivité ont choisi ce jour les sujets sur lesquels ils souhaitaient travailler pour aborder cette question. Ainsi, ont été établis des groupes de travail sur les différentes thématiques qui sont ressorties.

En 2017, en se basant sur les travaux de 2011, un diagnostic à partir d'un nouvel état des lieux, plus ciblé filières agricoles, est réalisé en interne, avec l'appui d'un stagiaire. La comparaison permet de voir l'évolution et notamment le doublement du chiffre d'affaires de la vente en circuits courts, surtout dopé par les magasins de producteurs qui sont passés de 0 à 8 magasins de 2009 à 2017, avec un neuvième en émergence.

Le début de la mise en œuvre date de 2019, mais elle s'est faite petit à petit.

## L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Parc naturel régional du Lubéron est à la fois un territoire, un projet et une institution. Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon est l'organisme chargé de mettre en œuvre la charte. Il regroupe les collectivités signataires de la charte (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, départements des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse, 77 communes adhérentes et depuis 2017, des communautés de communes et d'agglomération).

Le syndicat mixte Comité syndical est donc l'instance délibérative qui va prendre les décisions stratégiques qui vont engager le parc, valider les préconisations prises en commissions, en ce qui concerne le PAT, valider les préconisations de la commission « valorisation des territoires ».

André Berger était le vice-président du Parc naturel régional du Luberon au moment de l'entretien (novembre 2019) et lui a succédé, en septembre 2020, Patrick Courtecuisse (délégué de Cavaillon) : 2e Vice-Président – Président de la commission Agriculture et Tourisme durables, Économie responsable.

L'animation du PAT est assurée par la Chargée de mission Agriculture & Tourisme, PNR du Luberon, Mylène Maurel à raison d'environ 0,3 ETP. Julie Rigaux lui a succédé au printemps 2021. Elle est appuyée par une équipe pluridisciplinaire, une personne qui travaille sur la filière blé, sur les bistrotts locaux et sur la marque Parc, à environ 0,7 ETP sur les problématiques de PAT. Il y a des personnes qui vont travailler

une partie du temps sur le côté éducatif, par exemple la classe verte « La fourchette » créée dans le cadre du PNA (pendant cinq jours, les enfants sont au château de l'environnement avec un jardin et une cuisine pédagogique, une ferme à côté qu'ils peuvent aller visiter). Cette partie correspond à 0,2 ETP à peu près avec les intervenants. Le PNR mobilise enfin son pôle communication, (forums, page Facebook...). L'ensemble représente environ entre 1,5 et 2 ETP qui contribue au PAT en termes de moyens.

## LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Le PNR a une **commission « valorisation des territoires »** composée d'élus, de structures institutionnelles et de structures privées qui se réunit une fois par an.

c'est cette instance qui a validé l'engagement du PNR dans un PAT lors de sa réunion du 7 octobre 2016. Une réunion de préparation du projet a été organisée avec les partenaires techniques : GR CIVAM PACA, CPIE 04, CPIE 84, Bio de PACA, Trame, Léo Lagrange, ARPE, Au Maquis. La réunion de ces partenaires va être répétée autant que de besoin (donc de manière irrégulière) dans le cadre du projet et formalisée sous le nom de **Comité des partenaires**.

De plus, depuis 2010, le Parc organise tous les 2 ans des **forums alimentation local** lieu d'information, d'échange, de débat largement ouvert à tous les acteurs du territoire.

Le 9 novembre 2016, le Parc organise le forum autour de la question « Et si l'on construisait ensemble notre alimentation de demain ? ». 120 participants répondent à l'invitation.

Ces deux instances sont des espaces de co-construction, de suivi et de pilotage du Projet Alimentaire du Luberon. L'ensemble des partenaires territoriaux étant invités dans ces instances.

## LA COMMUNICATION

Le pôle communication du Parc est mobilisé dans les travaux du PAT à l'occasion des forums, mais aussi plus régulièrement pour la valorisation des travaux du PAT par des plaquettes souvent mises à jour, sur la page dédiée du site Internet, sur les réseaux sociaux (page Facebook).

Différents partenariats ont également été noués, on a mentionné le partenariat avec « Caméra Lucida » 2012 – 2015 environ. Dans le cadre du PAT, un nouveau partenariat est noué avec l'association et un autre avec une radio locale pour une série de petits interviews.

## LE FINANCEMENT

Le Parc naturel régional a répondu à l'appel à projet du programme national pour l'alimentation en 2016 sur la ligne PAT et a été lauréat national (1<sup>er</sup> mars 2017). Il a donc bénéficié des fonds PNA pour 2 ans à hauteur de près de 80 000 € (DRAAF et ADEME et cofinancement Région et départements).

Le Parc a bénéficié d'un appel à projet régional sur les PAT à hauteur de 30 000 €.



Le Parc réalise également une partie de ses actions sur les fonds Leader et FEADER (sur le foncier).

Un partenariat a également été établi avec la plateforme de financements participatifs Miimosa pour appuyer des projets locaux sur l'agriculture et l'alimentation.

## LE PAT

### LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les différentes consultations et réunions en automne 2016, base de la réponse à l'appel à projet du programme national pour l'alimentation ont permis de déterminer les objectifs suivant :

#### **Objectifs Généraux**

- Permettre à tous l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon.
- Créer une dynamique collective autour d'une agriculture et une alimentation locales et durables.

#### **Objectifs Spécifiques**

- Impliquer des nouveaux acteurs (artisans, commerçants, prestataires touristiques)
- Favoriser l'interconnaissance et les coopérations entre les acteurs du territoire pour augmenter l'offre en produits locaux de qualité
- Faciliter l'aide à la décision publique en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable sur leur territoire
- Sensibiliser aux questions d'agriculture-alimentation-santé un large public adulte et scolaire

Et les 6 axes du projet dont la rédaction a été affinée par la suite :

1. Préserver les terres agricole, et l'installation d'agriculteurs,
2. Structurer des filières agroécologiques et de grande qualité,
3. Développer les circuits courts et de proximité,
4. Agir pour une restauration collective locale, bio si possible,
5. Communiquer et former à l'alimentation durable,
6. Donner du goût à l'identité et à l'attractivité du terroir.

### LE PROGRAMME D'ACTION

Sur chaque axe est prévu un certain nombre d'actions décrite dans la plaquette avec les différents partenaires.

## LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

### L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

La saison 2 du PAT commence avec la mise en œuvre en 2019, c'est le changement d'échelle et le passage de relais qui sont envisagés. Le changement d'échelle est

avant tout pour déployer les actions avec un grand nombre de partenaires et de citoyens. Et il y avait les élections au 1<sup>er</sup> semestre 2020 au niveau des communes, mais aussi des EPCI et du syndicat mixte du parc, c'est pourquoi il était nécessaire d'accueillir les nouveaux élus, une nouvelle étape importante !

Déjà, rapidement, le partenariat mis en place en automne 2016 s'est élargi aux collectivités (communes, intercommunalités, les 2 Départements, la Région), à d'autres institutions (CCI, DRAAF, ADEME, Agence de l'eau), au secteur associatif, aux acteurs du territoire encore peu impliqués.

Ce travail d'élargissement a été mené dans le cadre du PAT (surtout acteurs économiques, associatifs et autres locaux encore peu impliqués), mais aussi au niveau institutionnel car le Parc qui intègre dans sa gouvernance les EPCI du territoire petit à petit à partir de 2017.

Le Parc noue également régulièrement des partenariats pour enrichir ce réseau d'acteurs, notamment avec Un Plus bio.

## LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

La plaquette mentionne l'avancée des actions et est mise à jour.

## EVALUATION

En tant que Parc, avec la Charte, différents indicateurs ont été mis en place. Ce qui a été mis comme un indicateur, c'était le développement des circuits courts : la mise en place de magasins de producteurs et le volet foncier également. Mais il n'y a pas d'évaluation spécifique au PAT.

## L'ARTICULATION DU PAT

### AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le premier axe du PAT porte sur le foncier et s'articule avec les politiques des communes et EPCI membres. Il donne son avis sur les PLU et SCoT, plusieurs Zones Agricoles Protégées communales ont été créées.

Le Parc travaille avec 2 EPCI dans le cadre de leur Plan Climat Air Energie Territorial.

## COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Le PAT couvre un territoire étendu et repose sur une importante coopération interterritoriale entre le Parc et ses membres, communes et EPCI.

Le Parc étant avancé dans son PAT est particulièrement actif au niveau du Réseau régional des PAT de PACA animé par le Réseau rural régional, la DRAAF, l'ADEME et la Chambre d'agriculture.

# ENSEIGNEMENTS

## BENEFICES ET REUSSITES

L'antériorité des actions sur l'alimentation en lien avec la Charte du Parc, la valorisation de la richesse du territoire et du partenariat et l'implication des acteurs locaux sont de réels réussites du PAT.

## DIFFICULTES ET FREINS

Une meilleure implication des EPCI, mais aussi des acteurs économiques et des habitants est recherchée.

## COMMENTAIRES ONPAT

Ce PAT est souvent cité en exemple par le RnPAT du fait de son antériorité et de sa structuration qui ont bénéficié d'un historique déjà présent sur l'alimentation sur le territoire.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Lien vers le site Internet du PNR : <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/developpement-economique/agriculture/projet-alimentaire-territorial/>

Lien vers la fiche du Réseau Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur (animateur du réseau régional des PAT) : [https://reseau-rural.maregionsud.fr/fileadmin/user\\_upload/gestion\\_documentaire/GRO\\_UPES\\_DE\\_TRAVAIL/PAT/PNR\\_Luberon.pdf](https://reseau-rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/GRO_UPES_DE_TRAVAIL/PAT/PNR_Luberon.pdf)



Cette action est cofinancée par le fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

